

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 29 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 23 juin 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Dominique BAESJOU et Peggy LUTON ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Tony BERTHELOT, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Thierry TURBE, Jacques DURET et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés :

Mesdames Emmanuelle CURRAN et Virginie CANARD ainsi que Monsieur Rémy PALITO.

Pouvoir : Monsieur PALITO à Madame TURBE

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENT

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 18 mai 2016.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 18 MAI 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui retrace les travaux de la Commission Paritaire des Marchés réunie le 18 mai dernier.

BILAN DE DEBUT DE SAISON

Difficultés rencontrées

Pour certains, on note une difficulté à être présents sur les deux marchés et quand cela a été possible, cela n'a pas entraîné une augmentation du chiffre. Dans l'ensemble la fréquentation a été correcte pendant les vacances de printemps et 2 très bons week-ends (ascension et Pentecôte). Le marché du centre a souffert d'une très forte désaffection de ses commerçants et ce pour de multiples raisons : ambiance, impossibilité d'être à deux endroits en même temps, problèmes de programmation par rapport aux jours de marchés dans les autres communes,

de nouveaux commerçants qui n'ont pas respecté leur engagement à être là tous les jours... Tout ceci a contribué à rendre un cœur de village un peu triste et moins attractif.

Bancs libres sous la grande halle

Un banc de 10 ml n'a pas été occupé en avant saison et ne sera exploité qu'en haute saison et septembre. La commission estime que cette absence a nui au marché et souhaite appliquer la sanction prévue au règlement, d'autant plus que le commerçant a continué son activité sur d'autres marchés. Celui-ci nous indiquait dans un récent courrier, qu'à la fin de la saison 2016, il arrêterait définitivement son activité. Le banc sera donc libre pour la saison 2017.

Pour le moment nous avons trois propositions : un poissonnier (contact par téléphone), un rôtiiseur (contact par courrier), un traiteur (contact par mail).

La candidature du poissonnier est de suite écartée, car deux professionnels exercent déjà au Mail.

Les deux autres candidatures sont intéressantes mais la commission souhaite attendre fin septembre avant d'attribuer le banc, d'autres candidatures peuvent arriver d'ici-là.

Le banc de 6 mètres occupé par un traiteur 20 jours et très vite abandonné est aussi à attribuer. La commission décide de ne pas sanctionner financièrement le commerçant qui avant de connaître de plus graves difficultés, a souhaité arrêter toute activité. Il a réussi à revendre son matériel réfrigéré et a pu s'acquitter des factures dues.

La commission d'interroge sur l'activité qui pourrait s'y installer : sels et produits dérivés, fleuriste, torréfacteur.

Ces deux dernières propositions retiennent notre attention et nous allons chercher dans ce sens.

Une fleuriste souhaiterait occuper le banc les weekends, cela a été refusé pour plus d'équité, elle pourra s'installer sous les « casquettes » afin de bénéficier de l'ombre.

Madame TURBE précise que le commerçant qui n'a pas été présent sur la grande halle en avant-saison ne commencera qu'en juillet mais que les pénalités prévues au règlement (50 € / jour au-delà de 6 jours d'absence) lui ont été appliquées avec un échéancier mensuel jusqu'en décembre.

Monsieur le Maire explique que le règlement a été élaboré au sein de la Commission Paritaire des Marchés qui, comme son nom l'indique, est composée pour moitié de commerçants. Il ajoute de concert avec Monsieur DURET que ce type de pénalités est d'usage fréquent dans les galeries commerciales.

Madame TURBE poursuit son exposé avec le marché du centre qui subit une vague de désertification liée notamment à la météo.

Marché du centre

Le rôtiiseur qui nous avait été recommandé n'a pas respecté ses engagements et ses nombreuses absences ont nui à l'attractivité du marché, ainsi qu'aux quelques commerçants présents. Certains se sont même retrouvés seuls et ne sont plus venus non plus (REGLIN, huitres LECORRE etc...).

La commission propose qu'à la place d'une sanction financière en juillet/août, le rôti-seur soit installé au marché du Mail (ses absences nuiront moins à ses collègues) et que si elle accepte, sur cette même période, Aurélia DELPECH (rôti-seur présente les autres années) retrouve une place sur le marché centre).

Nous avons reçu aussi une demande de Monsieur SAUGER (miel et fleurs) qui souhaite proposer cette année des légumes de sa production. La commission estime que cette activité est suffisamment représentée sur le marché et rejette la demande.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE FIN D'ANNEE POUR LE MARCHE DU MAIL

Il semble qu'une fermeture du 15 septembre soit souhaitée par un grand nombre de commerçants.

Le placier distribuera un questionnaire interrogeant sur les commerçants sur :

La fermeture au 15 septembre ou au 30 septembre oui/non,

L'ouverture pendant les vacances de la Toussaint oui/non,

Questions diverses :

Béatrice TURBE présente à tous le projet ligne découverte : bon accueil de cette idée.

Pour terminer, Laure TRICHARD indique que même au marché du centre, il faut vérifier la présence de contrat d'embauche et rappelle que la main d'œuvre familiale gratuite concernant les ascendants et les descendants n'est pas légale et que toute activité doit être déclarée.

Elle ajoute aussi qu'il serait souhaitable que les responsables des marchés et placiers des communes, se rencontrent en début d'hiver afin de préparer des plannings de marchés cohérents pour que les commerçants puissent se positionner assez tôt pour leurs plannings, leur matériel, leurs salariés....

2.2 - COMMISSION « COMMUNICATION » DU 26 MAI 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT qui relate les travaux du 26 mai 2016 de la Commission « Communication ».

1 – WIFI GRATUIT

La borne wifi a été installée salle des Ilattes le 12 mai dernier. Suite à la période de test, on observe une bonne couverture en réseau de la bibliothèque ce qui n'est pas le cas pour l'accueil de la mairie où les vitres interfèrent le signal.

La Commission propose donc de fixer la borne dans la bibliothèque où la demande d'accès libre est importante et d'en commander une seconde pour la mairie.

2 – SITE INTERNET

Monsieur CLEMENT informe que de nombreuses mises au point ont été nécessaires avec l'Agence RACCOURCI, pour satisfaire la commande publique, qui a quelque peu manqué de

réactivité ce qui nécessitera sans doute un recadrage à la rentrée. Hormis cela, les agents de la mairie doivent poursuivre le travail rédactionnel des nouvelles pages web.

Il est décidé par ailleurs de valider la proposition de l'Agence d'intégrer un logo générique pour l'espace documentations.

3 – CONCOURS PHOTO

Monsieur CLEMENT informe que le jury s'est réuni le mercredi 11 mai pour retenir les lauréats 2016 dont les photos ont été envoyées à la société STUDIO DKD pour agrandissement. La livraison est prévue mi-juin pour exposition au moment de la cérémonie du 18 juin.

En marge de la séance de délibération, le jury a proposé comme thème du concours 2017 « La Mer et l'Enfant » qui devra être annoncé dès cet été. Une des photos lauréates 2014 pourrait être exploitée pour réaliser l'affiche sous condition d'autorisation de l'auteur.

Concernant la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à 11h le samedi 18 juin de manière conjointe avec le tournoi de tennis handisport, le carton d'invitation doit être validé par le Maire et le gérant du Tennis des Pertuis avant envoi aux officiels, lauréats, partenaires... L'Office de Tourisme et les médias locaux seront également informés de l'événement.

En matière de dotations, la majorité des partenaires de l'an dernier ont renouvelé leur participation à cela s'ajoute des nouveaux comme le restaurant La Salicorne, Rêves d'îles, Sup'Evasion... La commission s'en réjouit et les remercie.

En termes de promotion, une plaquette mettra en avant les lauréats et partenaires.

Pour l'année prochaine et la reconduction du concours, Monsieur CLEMENT annonce qu'il convient de tirer les enseignements des années précédentes et expose les difficultés à lever :

- Gestion des dotations auparavant prise en charge l'Office de Tourisme,*
- Baisse du nombre de participants au concours nécessitant de revoir les modes de communication,*
- Mettre davantage en avant les dotations du concours et les rendre plus attractives,*
- Revoir le site,*
- Modifier le règlement pour étendre les droits d'exploitation des photos et demander la remise d'une photo 24x30 en plus de la version numérique,*
- Absence d'appropriation de l'événement hormis quelques membres de l'équipe municipale,*

Sur ce dernier point, Monsieur CLEMENT a questionné deux commerçants de La Couarde, un du centre et un du Mail, pour juger de leur connaissance du concours, leur perception et voir s'ils seraient intéressés de s'investir en tant que partenaire, relais de l'information ou lieu d'exposition. Les réponses sont plutôt concluantes. Il est proposé d'étendre cette étude aux autres commerçants et acteurs économiques du village.

Ainsi, quel que soit le devenir du festival, le but est de garder une identité photo à La Couarde par une meilleure utilisation des photos finalistes et de la collection de photos qui commence à se constituer. De plus, ponctuellement, un événement photo pourrait être organisé dans le village avec les photographes locaux.

Il est aussi proposé de retirer les photos du square et d'en installer de nouvelles le long de la haie côté rue du square. Sont évoqués également les sites de Goisil, les Jardins de Céline...

François BLANCHARD pourrait être mis à contribution pour réaliser des photos qui seraient en accord avec le lieu d'exposition pressenti. Exemple : l'activité des agriculteurs et sauniers sur les murs extérieurs de leurs établissements.

Monsieur BROCHARD soutient cette proposition et invite à travailler sur la signature de La Couarde.

Pour ce qui est du festival, il convient d'attendre la position de l'association FIPIC qui doit se réunir en juin mais plusieurs défis devront être relevés pour assurer un tel événement à savoir :

- *La constitution d'une structure extérieure,*
- *Un budget constitué de fonds privés pour éviter la gestion de fait,*
- *Un réseau dans le monde de la photographie,*
- *Du temps disponible et du charisme*

Monsieur CLEMENT salue la participation des sportifs du tournoi Ré Handisport à la cérémonie de remise des prix du 18 juin dernier qui a apporté un beau dynamisme à ce moment convivial.

Il remercie également Marion JANNIN, lauréate du 3^{ème} prix noir et blanc de la 1^{ère} édition du concours photo qui a accepté que son œuvre « Les pieds dans l'eau » soit le support de la 4^{ème} édition.

Concernant les différentes photos développées depuis cette 1^{ère} édition, il précise que la Commission « Communication » réfléchit à la possibilité de les installer en certains points du parcours découverte « La ligne bleue » récemment mis en place dans les rues du village. Monsieur le Maire quant à lui évoque leur mise aux enchères en faveur d'associations caritatives, bien entendu avec l'accord des auteurs.

Monsieur CLEMENT informe ensuite l'Assemblée que le FIPIC renonce, pour cette 4^{ème} édition, de monter un véritable festival autour de la photographie et Monsieur le Maire répond que la Commune se limitera donc à l'organisation du concours car l'improvisation n'a pas sa place dans ce domaine et il convient d'être fin prêt au plus tard le 1^{er} octobre. Monsieur CLEMENT conclut en expliquant que le concours sera organisé en tenant compte des contraintes liées à la Collectivité.

4 – KIOSQUE N°34

Il est rappelé aux membres de la Commission Communication que les articles devront être transmis au graphiste à la mi-juin pour impression début juillet et distribution au moment du 14 juillet.

Peggy LUTON informe de la demande d'ouvrir le Comité de relecture aux autres membres de l'équipe municipale qui le souhaiteraient. Il est convenu que la maquette sera transmise quelques jours avant la réunion du Comité qui devrait avoir lieu entre le 27 juin et le 1^{er} juillet.

La Commission Communication décide de mieux faire connaître le village à travers le portrait de couardais par le prisme de leurs activités. Ex : les écrivains, les cultivateurs de la mer, les artisans d'Art...

5 – CIRCUIT DECOUVERTE

La Commission est informée que l'entreprise retenue interviendra mi-juin pour matérialiser le circuit. Parallèlement, Peggy LUTON se rapprochera de Morgan CAHOUE pour finaliser la plaquette de promotion du circuit. Restera à définir le nombre d'exemplaires à imprimer.

Madame LUTON informe le Conseil Municipal que le « Fil découverte » est aujourd'hui terminé et que les plaquettes sont en cours de finalisation ; elles mettront en avant 4 thèmes : patrimoine, métiers d'art, marchés et ventes directes de producteurs.

Un débat s'instaure sur l'efficacité d'une communication « papier » et une possible évolution vers une dématérialisation notamment avec des QR Code.

Monsieur CLEMENT conclut en demandant que les rues objets de ce circuit soient particulièrement bien entretenues de façon à donner une bonne image de la Commune.

2.3 - COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 9 JUIN 2016

Madame HERAUD prend ensuite la parole pour rendre compte de la Commission « Vie quotidienne » du 9 juin 2016.

1. ORGANISATION DES ANIMATIONS POUR LA SAISON 2016

Véronique HERAUD explique aux membres de la commission que 5 000 € supplémentaires ont été débloqués au budget communal pour assurer certaines des animations organisés auparavant par l'Office de Tourisme.

Elle ajoute que LA COUARDE EN FETE a décidé de reprendre à son compte quatre spectacles de DONIN dont deux seront pris en charge par la Commune via une subvention complémentaire. Par ailleurs, Michelle SEBBAR travaille actuellement à la recherche de conteurs et de marionnettistes qui auraient des propositions en lien avec le programme estival de la bibliothèque.

Madame HERAUD précise que « les lectures de Nelly » paraissent difficilement réalisables pour la Commune car cette animation nécessite une billetterie, organisation qui ne peut être assurée par une Collectivité qu'avec la création d'une régie de recettes spécifique et la

nomination d'un régisseur ; la gratuité doit être la ligne directrice des animations organisées par la commune.

Elle précise par ailleurs que la Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré », émanation de la Communauté de Communes qui a repris la compétence touristique depuis le 1^{er} janvier, a décidé d'assurer toutes les animations à connotation patrimoniales telles que les visites de villages, la chasse au trésor « le mystère de la couronne d'Henri IV », ...

Concernant l'association Office de Tourisme, elle indique que l'Assemblée Générale du 7 juin dernier a décidé le maintien de l'existence de l'association malgré la perte de la compétence touristique ; les statuts devront donc obligatoirement être modifiés.

D'autre part, les deux braderies sont maintenues sous l'organisation de l'Association des Commerçants du Centre et sont prévus en août de cette année.

Au sujet de l'Office de Tourisme, Madame HERAUD précise que, depuis la date de la Commission « Vie Quotidienne », l'Assemblée Générale de cette association a décidé de ne pas la dissoudre malgré la perte de compétence de son objet principal. L'association devrait prochainement redéfinir son objet et arrêter un nouveau nom. La municipalité est donc dans l'attente de ces modifications pour voir quel type de collaboration est envisageable en matière d'animations.

Elle précise par ailleurs le programme mis en place par la bibliothèque municipale qui aura pour thèmes l'Afrique en juillet et la mer en août et Madame DEVAUD ajoute que de nombreuses personnes ont déjà réservé pour les animations de juillet.

Pour ce qui concerne les braderies d'août projetées, Madame HERAUD constate qu'aucune demande n'a été formulée à ce jour auprès des services communaux par l'association des commerçants.

2. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DES TAP

2.1. BILAN 2015 - 2016

Madame HERAUD indique que le Comité de Pilotage des TAP s'est réuni le 7 juin 2016 pour dresser le bilan de l'année scolaire écoulée et étudier l'organisation 2016 – 2017.

Madame CANARD explique que malgré les nombreux changements intervenus en cours d'année dans les intervenants, les TAP 2015 – 2016 ont globalement satisfait tant les enfants que les parents, notamment avec le rythme adopté de deux fois 1 H 30 hebdomadaires les mardis et vendredis.

De plus, les agents de l'ALSH ont assumé pleinement leurs fonctions d'animatrices pendant ces temps spécifiques, contrairement à l'année précédente où elles avaient plutôt un rôle d'accompagnatrice des intervenants.

2.2. PROGRAMMATION 2015 – 2016

L'organisation des TAP va quelque peu évoluer à la rentrée prochaine avec la réunion des CE et des CM et le choix de leur activité laissé aux enfants via un questionnaire de préférence. Les GS et CP pourront prioriser entre 2 choix et les CE et CM entre 3 choix, le but étant que chacun obtienne son 1^{er} choix au moins une fois

sur deux et que le troisième choix ne soit pas attribué. Un fil conducteur « je reste cool » est proposé dans ces choix ainsi que du théâtre tout au long de l'année.

Frédérique GUELIN précise que seuls deux intervenants n'ont pas encore donné leur réponse.

Elle ajoute que l'organisation des TAP se heurte à un problème de salles disponibles dans l'enceinte de l'école, obligeant ainsi la présence d'un accompagnateur pour les trajets vers d'autres salles municipales alors que ce dernier n'apporte rien à l'animation.

Madame WESSELS donne son feu vert pour que soit étudiée la possibilité que les TAP investissent 2^{ème} classe de l'étage à condition qu'un mur d'étagères fermées soit aménagé pour y ranger les travaux en cours des élèves et que la salle soit remise en état après les activités TAP.

L'intervention d'un conteur une fois par période est envisagée pour les petits mais pose un problème de coût, les propositions recueillies à ce jour dépassant les 35 € de l'heure fixées comme maximum par la Commune. En cas d'échec dans les recherches, Michelle SEBBAR s'est proposée pour intervenir en remplacement tout en précisant qu'elle n'a pas la qualité de conteur.

2.3. DIVERS

Madame CANARD pense nécessaire de réactualiser le projet éducatif communal qui date un peu.

S'engage ensuite un échange sur la prise en charge des enfants en situation de handicap qui bénéficient d'un auxiliaire de vie scolaire rémunéré par l'Etat mais seulement pendant les heures d'école et le manque de préparation tant des intervenants que des animatrices de l'ALSH face à ces situations. Il a été proposé à la directrice de l'ALSH de suivre une formation de sensibilisation à l'accueil et la prise en charge d'enfants en situation de handicap.

Les enfants présentant des problèmes comportementaux font également l'objet d'interrogations sur le positionnement à adopter vis-à-vis d'eux et de leurs parents.

Madame HERAUD souligne l'investissement de l'Association des Parents d'Elèves dans la vie de l'école qui déploie un important travail de collecte de fonds afin de financer des sorties et des équipements pour les enfants. Cette année, 7 200 € de dépenses ont été pris en charge par cette association et elle a proposé à Fanny LAMARCHE, la Présidente, de disposer du panneau d'information de l'école pour communiquer sur leur engagement.

Monsieur le Maire salue l'action de l'APE mais souhaite que l'action de la Commune soit également mise en avant sur ce panneau. Il cite quelques exemples : classe de neige, achat de jeux, participation aux repas de la cantine, ...

Madame TURBE ajoute que ces aides publiques s'étendent également à la Communauté de Communes par une importante prise en charge des transports des collégiens et lycéens.

Madame HERAUD déplore le déficit de lieux d'informations et Monsieur CLEMENT répond que le site internet de la Commune en est un, qu'il faut l'utiliser, et que la Commission « Communication travaille sur l'utilisation éventuelle d'autres supports.

A ce sujet, Madame TURBE pense faire une « pause » dans la signalisation de voirie en 2017 et propose d'en profiter pour travailler avec la Commission « Communication » sur des panneaux d'affichage.

3. PLAN DE REFERENCE

Madame HERAUD indique qu'il ne sera pas possible, dans l'immédiat, comme envisagé lors de la réunion du 30 mars dernier, de faire diligenter une étude de faisabilité du « grand projet », le tout étant étroitement lié au Plan de Prévention des Risques Littoraux sur lequel les services de l'Etat travaillent actuellement.

Le tableau synthétique élaboré au fil des diverses réunions de la commission « Vie quotidienne » est ensuite repris point par point.

3.1. AFFAIRES SCOLAIRES

Il est demandé que l'implication de l'Association des Parents d'Elèves (APE) soit lisible dans les bilans financiers de la caisse des écoles ou dans un document annexe avec notamment leur participation financière en sorties mais également équipements et matériels qui a atteint 6 500 € cette année scolaire.

3.2. JEUNESSE, ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

Il est nécessaire d'identifier plus précisément les lieux d'information jeunesse souhaités par la commission, notamment les abris bus.

Une meilleure information visuelle est également souhaitée pour faire connaître les diverses animations. Des panneaux d'affichage sont proposés

- sur le marché du Mail
- à l'extérieur de la mairie
- à l'entrée de la piste cyclable rue de la Parée
- sur la placette au niveau de « La Cabine de Bain »
- sur le Peu Ragot

Il faudra envisager l'insertion esthétique de ces panneaux dans chaque lieu.

Il est souhaité que la répartition des mobiliers inscrits au tableau de synthèse soit plus précise, à savoir

- 30 tables rectangulaires d'extérieur
- 8 à 10 tables rondes + chaises pour la salle des associations
- 2 nouveaux tivolis

le tout étant à prévoir pour 2017.

Une réflexion sur la tarification de la salle des associations devra être lancée. D'ores et déjà, la commission évoque les pistes suivantes :

- gratuité pour les activités annuelles pérennes hors vacances scolaires de la zone
- tarification pour les activités ponctuelles
- création d'un tarif horaire

Les tarifs pratiqués ailleurs seront à étudier.

Les actions de la bibliothèque connaissant maintenant un franc succès, il est décidé de retirer la ligne relative au développement de leur communication.

Pour ce qui concerne la mise à disposition des locaux de la salle de musique, celle-ci sera à négocier avec l'Harmonie Municipale et il faudra prévoir un aménagement qui permette de « mettre sous clé » les instruments et les partitions et prévoir une nouvelle insonorisation.

2.4 - SOUS-COMMISSION « MER ET LITTORAL » DU 13 JUIN 2016

Monsieur BERTHELOT expose ensuite les travaux du 13 juin 2016 du groupe de travail « Mer et Littoral » issu de la Commission « Protection du territoire et économie ».

1. INSTALLATION

Les acteurs de la plage sont tous installés pour commencer la saison et n'ont pas de remarques particulières

2. PROJETS ET REALISATIONS EN COURS ET A VENIR

2.1. Arrière plage des Prises

Monsieur BERTHELOT indique tout d'abord que le projet de réaménagement de l'arrière plage des Prises est en cours d'instruction. Après un rappel des conditions de discussions dues notamment au classement en espace boisé classé, il explique les choix de préserver le maximum de stationnement, de créer une zone réservée aux professionnels et de gérer l'accès des camping-cars tout en conservant l'aspect naturel de l'espace ; la création de toilettes sèches est également prévue, les WC actuels ayant été fermés pour raison sanitaire.

2.2. Panneaux de plage

Il informe également de l'installation par l'ONF de nouveaux panneaux au Peu Ragot et à la Pergola ; les autres plages devant bientôt en être également équipées.

Monsieur BOUYER s'étonne de l'emplacement choisi au Peu Ragot car pas assez visible.

2.3. Digue du Boutillon

Concernant le Boutillon, même si le chantier n'est pas terminé, il sera fermé avant la saison d'été, les travaux reprendront dès le 10 septembre pour l'aménagement paysager et seront suivis de l'aménagement du parking qui devrait s'étaler sur une année. Les professionnels devront donc rester encore cette saison au Moulin Brûlé. Monsieur BERTHELOT précise qu'une fois aménagé, cet espace sera rétrocédé par le Département à la Commune qui en assurera la gestion.

3. NETTOYAGE DES PLAGES

Il indique qu'Arc Environnement assurera, comme l'an passé, le nettoyage des plages. A ce sujet, Monsieur ALBEAU demande que le conducteur du quad ait un habillement spécifique de façon à être reconnaissable et Monsieur BOUYER souhaite les sacs poubelles soient ramassés avant 9 H 30. Monsieur BERTHELOT rappelle que le samedi étant un jour de rotation des locations, le nettoyage n'est pas assuré, ce qui permet également aux agents d'Arc Environnement de bénéficier de leur jour de repos hebdomadaire obligatoire.

Un rappel est fait sur la politique de gestion active des eaux de baignade et les obligations émanant de l'Agence Régionale Santé.

4. POSTE DE SECOURS

Les surveillants de baignade seront présents du 8 juillet au 28 août et, comme l'an passé, un petit déjeuner des intervenants de la plage sera organisé sur place le 9 juillet à 9 H 00.

Antoine ALBEAU fait remarquer qu'une bouée tribord et quatre bouées babord manquent au chenal. Il demande également que l'accès à la descente des Anneries soit ouvert. Pour répondre à ce problème, une clé du cadenas sera à disposition au poste SNSM.

5. ZONE DE GOISIL

Monsieur BERTHELOT indique ne connaître aucune solution pour le curage du chenal de Goisil, d'autant que la « girafe » se trouve maintenant au Mali.

La rencontre se conclut sur le projet de travaux PAPI sur la côte nord pour lequel l'étude va démarrer. Les difficultés autour du bassin de Goisil sont évoquées et Monsieur BERTHELOT indique qu'une rencontre est prévue entre la DREAL, la CDC, la Commune et le CNCG pour trouver des solutions afin de ne pas entraver le fonctionnement du club.

Monsieur BERTHELOT ajoute que les panneaux d'information d'arrière plages ont enfin été posés pour partie mais que la qualité du système de fermeture des vitrines pose déjà problème.

Concernant Le Boutillon, il précise que le pas d'accès ne sera pas terminé pour cette saison et que les usagers devront donc toujours emprunter la cale provisoire située à côté. Il ajoute que les travaux de végétalisation de la digue sont programmés pour l'automne, à la suite de quoi le projet initial d'aménagement du parking devrait être relancé par le Département avant rétrocession de la gestion à la Commune. A ce sujet, Monsieur le Maire précise que la commune ne pourra accepter la gestion de la zone qu'une fois les travaux de remise à neuf effectués et les acquisitions foncières réalisées.

2.5 - SOUS-COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 14 JUIN 2016

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame TURBE pour rendre compte des travaux du groupe de travail « Espaces verts » de la Commission « Gestion des espaces publics » qui s'est réuni le 14 juin 2016.

1. CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Madame TURBE annonce que le jury du concours des villes et villages fleuris procédera à sa visite annuelle le mercredi 15 juin à 10h30. Absente pour cette occasion, elle demande à un des membres de la commission de représenter la Commune aux côtés de Fabrice DELAGE, responsable des espaces verts. La visite portera principalement sur les nouvelles réalisations à savoir la zone du Mail et le toit-terrasse de la bibliothèque.

Au vu de la non progression de la Commune dans ce concours, Madame TURBE invite à la commission à réfléchir sur la poursuite de l'opération les années suivantes estimant qu'il conviendrait de mobiliser davantage de moyens humains et financiers pour obtenir une 1^{ère} fleur.

Il est répondu que l'opération a pour mérite de valoriser la politique communale, le travail des agents et d'avoir un œil extérieur sur les réalisations et la gestion du village même si ça ne fait pas l'objet d'un rapport étayée de la part du jury.

2. AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU PEU RAGOT

Madame TURBE détaille le projet aux membres de la commission en rappelant notamment les objectifs en matière d'accessibilité et de végétalisation.

Sur ce dernier point, 8 fosses d'arbre sont prévues pour accueillir des chênes selon les dernières décisions de la commission. Reste à préciser l'espèce et la forme. Après discussions et sur proposition de Fabrice DELAGE, il est proposé une solution mixte de 4 chênes verts et 4 chênes lièges en forme naturelle pyramidale.

Madame TURBE précise que les parkings en pavés engazonnés ne seront réalisés qu'à l'automne pour une meilleure prise du gazon et un stationnement disponible cet été.

3. AMENAGEMENT DU SQUARE

Pour ce projet, la commission doit désormais préciser et valider les orientations en termes d'aménagement et fixer un planning d'exécution.

Secteur 4 : aire de jeux et parcours aventure

Pour ce secteur, Madame HERAUD invite à prendre en compte l'acquisition du terrain rue du Ventoux, d'environ 1 000 m², devant être dédié aux activités scolaires et périscolaires. A cela s'ajoute, une proposition de terrain multisport dont le coût est d'environ 50 000 €. Le projet sera inscrit au Plan de Référence.

Monsieur PALITO marque son inquiétude quant à l'aménagement d'espaces trop structurés et pas assez polyvalents. Il propose de dégager un espace de liberté pour les jeunes.

En outre, l'aire de jeux des petits sera agrandie pour accueillir les jeux du Petit Noue. Un plan d'aménagement devra être réalisé prenant en compte les périmètres de chute entre chaque jeu. Virginie CANARD propose une extension en forme de « L ». Eu égard à la réglementation et aux responsabilités que cela engendre, il est proposé de faire appel à une société spécialisée pour le déplacement, la pose et le contrôle initial des installations. La même démarche sera entreprise pour le parcours aventure.

Madame TURBE donne la parole à Monsieur PALITO pour aborder le programme de travaux de voirie des rues délimitant le square. En effet, dans le cadre du Plan de Référence, la commission « Voirie » a programmé la réalisation des rues Charles de Gaulle et du Square en adéquation avec le planning d'aménagement du square. Un bureau d'études VRD sera ainsi prochainement retenu pour assister la Commune sur le traitement des voies en fonction des contraintes, des flux et autres dynamiques urbaines.

Fabrice DELAGE propose, quant à lui, de reculer la haie de fusain côté rue du Square d'environ 50 cm pour faciliter la circulation lorsqu'il y a du stationnement. Sur ce point, il convient d'attendre l'appréciation du bureau d'études.

Enfin, la commission décide de conserver l'entrée située à l'angle de la rue Charles de Gaulle et du Square en y améliorant le traitement par le prolongement des haies et en retirant les potelets en pierre non conformes à l'abaque.

Secteur 1 : espace paysager/détente/pique-nique

La Commission confirme le souhait de laisser cet espace naturel en y implantant des tables de pique-nique, bancs, corbeilles et portes-vélos.

Virginie CANARD propose des tables de pique-nique circulaires venant encercler le tronc des arbres.

Madame HERAUD, quant à elle, informe que deux tables de pique-nique peuvent être récupérées au Petit Noue.

Secteur 2 : espace de commémoration

En préambule, Madame TURBE regrette l'absence d'un représentant de l'association des Anciens Combattants pour avis sur le projet.

La Commission décide :

- de conserver la haie de fusain située à l'arrière du monument et d'en créer une nouvelle pour encercler l'espace et les deux monuments annexes,*
- de créer une allée périphérique extérieure à la haie,*
- de définir l'accès principal par l'allée centrale et de laisser deux accès latéraux délimités par les haies,*
- de sanctuariser l'espace en fermant le lieu par des potelets et une chaîne au niveau de l'allée centrale,*
- de traiter le sol en pavés engazonnés pour la partie centrale et en gazon pour les arrières des monuments,*
- de ne pas éclairer le monument,*
- d'intégrer une signalétique patrimoniale du monument et de ses différents épisodes dans l'histoire tels que celui de la seconde guerre mondiale.*

Secteur 3 : angle cours des Poilus/rue Charles de Gaulle

L'usage n'étant pas clairement défini par la Commission où deux orientations s'opposent entre espace de jeux et zone sanctuarisée avec système d'irrigation, il est proposé de reporter cette décision et de soumettre ce point en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion spécifique à l'aménagement du square soit prévue en septembre afin que le Conseil Municipal dans son ensemble arrête le projet.

Il ajoute qu'avec l'acquisition récente d'un terrain clos par la Commune dédié principalement au sport scolaire, seule la fréquentation de la pelouse par les enfants en entrées et sorties d'école devra être prise en compte.

Concernant l'association éventuelle à l'aménagement du square, des rues de Gaulle, du Square et petite rue des Ecoles, il demande que le bureau d'études voirie récemment nommé fasse des propositions objectives qui seront ensuite amendées par la Commission et qui devront tenir compte des différents impacts prévisibles sur le domaine public.

Programme d'exécution

Madame HERAUD veille à ce que ce soit intégré au budget le déplacement des jeux par une entreprise spécialisée dont le coût est estimé grossièrement à 2 000 € pour les jeux du Petit Noue.

Par ailleurs, Madame TURBE propose de prévoir le chiffrage de deux coffrets forains eau et électricité pour faciliter l'organisation d'événements dans le square comme la Déambulle.

De plus, la commission décide d'intégrer au Plan de Référence la proposition de Béatrice TURBE de déplacer le kiosque dans le secteur 3 du square.

	OBJET	A FAIRE
AUTOMNE 2016	<p><u>Secteur 2 : espace commémoratif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du pavage engazonné et de l'allée périphérique à la haie de fusain par une entreprise spécialisée. ● Création par les services espaces verts haie de fusain. ● Pose potelets et chaîne. ● Réfection allée centrale. <p><u>Secteur 4 : espace jeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fermeture haie au niveau de l'accès de l'aire de jeux depuis rue Charles de Gaulle 	<ul style="list-style-type: none"> ● A quantifier et à chiffrer. ● A quantifier linéaire et chiffrer réalisation tranchée, terre végétale, bâche géotextile et sujets de fusain. ● A chiffrer. ● Evaluer les travaux nécessaire et les faire chiffrer. ● Chiffrer nombre de sujets nécessaires.
PRINTEMPS 2017	<p><u>Secteur 4 : espace jeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Extension aire de jeux. ● Dépose/pose jeux du Petit Noue par une société spécialisée + réalisation contrôle initial. ● Déplacement parcours aventure ● Créer une ouverture dans haie au droit de l'entrée de l'ALSH ● Retrait traverses du boulodrome et remise en état espace (engazonnement ?) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser plan d'implantation et évaluer coût en barrière bois, sable... ● Faire chiffrer le déplacement + contrôle initial ● Faire chiffrer le déplacement + contrôle initial ● Réfection à préciser et à chiffrer

	<u>Secteur 3 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Pose coffrets forains eau et électricité pour manifestations. <u>Secteur 1 : espace pique-nique</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Déplacement tables pique-nique du Petit Noue (x2) 	<ul style="list-style-type: none"> ● A faire chiffrer.
AUTOMNE 2017	<ul style="list-style-type: none"> ● Réfection des allées avec traitement soigné des bordures 	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer les travaux à réaliser et les faire chiffrer.
PRINTEMPS 2018	<ul style="list-style-type: none"> ● Retraiter les entrées du square ● Pose panneaux d'entrée du square avec casquette « square Roger BONNIN) + vitrine avec règlement. ● Pose mobilier complémentaire (bancs, corbeilles, portes-vélos...) ● Nettoyage des pierres du monument aux morts et des stèles ● Reprise dorures du monument aux morts 	<ul style="list-style-type: none"> ● Traitement à définir (libre accès/portail... ?) ● A préciser, à quantifier et à chiffrer. ● A faire chiffrer ● A faire chiffrer

Du point de vue du mobilier, il n'est pas souhaité d'uniformiser l'ensemble mais de remplacer uniquement ce qui doit l'être notamment les lames de banc en bois par des lames en matériau imputrescible.

4. AMENAGEMENT COUR DE L'ECOLE

Madame TURBE demande l'avis de la commission sur le traitement envisagé de la cour de l'école côté ALSH sachant que Monsieur le Maire souhaite maintenir un traitement soigné à l'image de la cour côté logement. A noter que Frédérique GUELIN a proposé que ce lieu soit réinvesti par les enfants en présentant un projet réalisé en collaboration avec Fabrice DELAGE au moyen d'un traitement en gravier dans sa partie centrale et au moyen de bacs en bois colorés en périphérie dédiés au jardinage.

Pour Emmanuelle CURRAN et Virginie CANARD, cet espace est utile pour les enfants du centre de loisirs, il doit être propre (bâche géotextile visible) et sécurisant (problème des pierres délimitant les plates-bandes).

Fabrice DELAGE rappelle que cet espace est traité comme un lieu de passage et non d'usage.

Monsieur PALITO estime dommage de traiter cet espace de manière soignée sans que cela soit utile à l'instar de la cour côté logement.

Fabrice propose à la commission une solution alternative au moyen d'un traitement en gazon, hormis la plate-bande, qui pourrait être laissée aux enfants du centre de loisirs pour des plantations. Solution moins contraignante en termes d'entretien puisque limitée à de la tonte. Si cette solution est validée, l'espace pourrait être nettoyé et sécurisé cet été (retrait copeaux de bois et pierres) avant une reprise de l'espace en septembre.

La proposition sera soumise au Conseil Municipal de juin.

Après que monsieur le Maire ait précisé qu'il ne souhaite pas dégradé l'esprit architecturale du bâtiment de l'école, le conseil Municipal unanime donne un avis favorable à la proposition d'engazonnement de la cour de l'ALSH tout en conservant la plate-bande où des activités de plantations pourraient être organisées.

3 - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-3057-DRCTE-BCL du 12 novembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 2ème groupe de l'article 5.2, relatif aux actions de mise en valeur du patrimoine local,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2016,

Considérant l'importance de valoriser les abords des pistes cyclables et en particulier de la piste du sel au lieu-dit le Feneau,

Considérant le projet de mise en valeur du site du Feneau et notamment la réhabilitation du pont vanne du Feneau,

Considérant l'intérêt patrimonial du site du Feneau et notamment de la maison du passeur de l'écluse ainsi que la présence de vestiges de l'activité ostréicole (claires les plus anciennes de l'Ile de Ré),

Considérant qu'il convient dans cette perspective de compléter l'alinéa 3 du 2^{ème} groupe de l'article 5.2 :

- Actions de mise en valeur du patrimoine local : Réhabilitation des vestiges de l'activité ostréicole au lieu-dit le Feneau et du patrimoine bâti situé sur la même unité foncière.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la modification des statuts communautaires telle qu'exposée ci-dessus.

4 - EFFACEMENT RESEAU TELECOM RD 735 DERRIERE LA RAIGON – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la politique communale d'effacement des réseaux aériens, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)

propose d'assurer la conduite des travaux de génie civil Télécom « Derrière la Raigon RD 735 » qui doivent être pris en charge financièrement par la Commune, le devis s'élevant à 8 786,51 € TTC.

Afin de faire face à cette nouvelle charge financière, il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Département de la Charente-Maritime et d'arrêter le plan de financement de cette opération comme suit.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
GC Télécom	7 322,09 €	Département	1 830,53 €
		Autofinancement	5 491,56 €
Total	7 322,09 €		7 322,09 €

L'Assemblée délibérante unanime approuve cette proposition.

5 - DECHETTERIE DES GACHETTES – CESSION CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie au lieu-dit « les Gâchettes », les services de l'Etat demandent à la Communauté de Communes la fermeture et la requalification paysagère de la voirie qui permet d'accéder au centre de transfert, en contrepartie :

- de la réalisation d'un giratoire (à l'intersection de la Route Départemental 735 et du chemin de la Moulinatte)
- et de l'aménagement d'une voirie interne de desserte de la zone qui accueillera cet équipement,

Il précise que l'emprise de ce chemin rural se situe en partie sur la Commune du Bois Plage et en partie sur la Commune de La Couarde et ajoute que, préalablement au lancement des études d'aménagement d'une voirie interne de desserte de ce Pôle « Déchets » et de requalification paysagère de l'ancienne voie, la Communauté de Communes sollicite auprès de la Commune de La Couarde, un accord de principe sur la cession de ce chemin rural (en rouge sur l'extrait du plan topographique joint à la note de synthèse transmise).

Sachant qu'une fois les modalités de cette cession définies, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi de cette affaire, l'ensemble des élus présents émet un avis favorable de principe à la cession dudit chemin rural.

6 - BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2016 de la Commune pour deux raisons :

- Les crédits inscrits au titre des honoraires d'études pour les travaux de voirie à hauteur de 3 500 € sont insuffisants, la somme de 9 720,00 € étant nécessaire
- Les crédits prévus pour les reprises d'avances forfaitaires sur les travaux de la zone du Mail sont également insuffisants, 47 775,44 € étant nécessaires

- Le FPIC vient d'être notifié à hauteur de 43 310,00 € alors qu'il avait été prévu 35 000,00 € (29 179,00 € en 2015 !)

La DM2 arrêtée est la suivante :

Section de fonctionnement

73925 - FPIC	8 500,00 €		
023-Virement à l'investissement	7 000,00 €	7381 - Droits de mutation	15 500,00 €
Total dépenses	15 500,00 €	Total recettes	15 500,00 €

Section d'investissement

2031(1006) -- Etudes VRD	7 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	7 000,00 €
2315 (041) -- Reprise avances forfaitaires	30 000,00 €	238 (041) -- Avances forfaitaires	30 000,00 €
Total dépenses	37 000,00 €	Total recettes	37 000,00 €

7 - BUDGET ANNEXE « ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget annexe 2016 de la zone de bâtiments agricoles. En effet, l'étude menée en 2012/2013 par la Chambre d'Agriculture en vue d'aménager la zone n'a pas été suivie d'effet et doit donc être amortie.

La DM1 arrêtée est la suivante :

Section de fonctionnement

6811-Dotations aux amorts	210,00 €		
023-Virement à l'investissement	- 210,00 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	0,00 €

Section d'investissement

		021-Virement du fonctionnement	- 210,00 €
		28031-Amort études	210,00 €
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	0,00 €

8 - PERSONNEL – FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27 SEPTEMBRE 2007

Monsieur le Maire donne les explications suivantes au Conseil Municipal.

Le statut de la Fonction Publique Territoriale a été réformé par la loi 2007-209 du 19 février 2007.

Ce texte attribue désormais à l'Assemblée délibérante la fixation d'un ratio d'avancement de grade pour tous les grades des catégories A, B et C à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Ce ratio remplace les quotas nationaux existant auparavant.

L'avancement de grade consiste, pour un fonctionnaire qui remplit les conditions nécessaires, à changer de grade au sein d'un même cadre d'emplois.

Exemple

Le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux est constitué des grades suivants

- *Adjoint Technique de 2^{ème} Classe (1^{er} grade)*
- *Adjoint Technique de 1^{ère} Classe (2^{ème} grade)*
- *Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe (3^{ème} grade)*
- *Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe (dernier grade)*

Un Adjoint Technique de 1^{ère} Classe pourra avancer au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à condition d'avoir atteint au moins le 5^{ème} échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques. Néanmoins, cet avancement ne pourra être effectif qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire et inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Le taux de 100 % retenu en 2007 permet à l'exécutif de faire avancer de grade un agent qui le mérite sans pour autant être tributaire des quotas appliqués par la Commission Administrative Paritaire sur l'ensemble des Collectivités adhérentes au Centre de Gestion.

Néanmoins la Collectivité ne disposait à l'époque d'aucun agent de la filière culturelle, ce qui est maintenant le cas. Le Comité Technique a donc été saisi pour avis afin de compléter la précédente décision et doit émettre un avis sur la fixation du taux de 100 % lors de sa réunion du 30 juin 2016.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui décide à l'unanimité mais bien entendu sous réserve de l'avis du Comité Technique du 30 juin 2016, de fixer le taux d'avancement de grade de façon uniforme à 100 % et ce pour tous les agents, au titre de l'année 2016 et des années suivantes.

9 - PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE EN 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'agent chargée de la gestion de la bibliothèque municipale, actuellement au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 30 mars 2016 pour bénéficier d'un avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

Il ajoute que le coût pour la Collectivité de cet avancement est minime (250,45 € annuel) et que les crédits budgétaires sont suffisants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste actuel grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe dès le 1^{er} août 2016.

10 - MINI CAMP D'ETE - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Monsieur le Maire donne les explications suivantes au Conseil Municipal.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, mené par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, les directeurs des centres de loisirs ont décidé de renouveler, pour la 5^{ème} année, leur demande quant au projet de mini-camps de l'été, qui est un franc succès pour les structures. La Communauté de Communes prenant à sa charge financière les coûts de transport et d'hébergement, il reste aux Collectivités et associations organisatrices à financer les prestations sur place, l'alimentation et bien sûr les frais de personnel.

Devant la pluralité des prises en charge de ces mêmes frais et afin de se mettre en conformité avec la législation, les directeurs des services communaux, les directeurs d'ALSH et les élus ont travaillé sur la durée du temps de travail des agents territoriaux et la rémunération de ces agents.

En effet le décret N° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique stipule :

- La durée du temps de travail effectif est fixée à 35h par semaine décomptée sur une base annuelle de 1607h. Cette durée peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires en fonction des périodes et des accords établis au sein des collectivités.
- Tout agent ne peut effectuer plus de 48 heures hebdomadaires de travail.
- La durée quotidienne de travail est fixée à 10 heures maximum.
- Le repos quotidien de tout agent ne peut être inférieur à 11 heures.
- L'amplitude horaire maximale d'une journée de travail est fixée à 12 heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période 22h-5h ou toute autre période de 7 heures consécutives entre 22h et 7 h.

Toutes ces règles indispensables, ne permettent pas aujourd'hui d'organiser un mini-camp dans des conditions financières acceptables, car nous sommes également tenus par les obligations réglementaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, c'est-à-dire les taux d'encadrement et les obligations pédagogiques (applicables sans dérogation pour la sécurité de tous).

Cependant, le décret précise qu' « il peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent. »

Il ajoute que cette année, deux mini-camp sont prévus et l'organisation suivante qui sera présentée aux salariés concernés puis à la Commission Technique Paritaire a été arrêtée :

MINI CAMP DE ROUILLAC DU 18 AU 21 JUILLET 2016

	Lundi 18	Mardi 19	Mercr 20	Jeudi 21	Total
Animateur 1	11 h	11 h	11 h	11 h	44 h
	3 h de nuit	3 h de nuit			6 h
Animateur 2	11 h	11 h	11 h	11 h	44 h
	3 h de nuit		3 h de nuit		6 h
Animateur 3	11 h	11 h	11 h	11 h	44 h
		3 h de nuit	3 h de nuit		6 h

Ainsi que le plan de compensation suivant :

- ✓ Animateur 1 : Contractuel BAFA (Lucille)
 - Intégration de 44 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 2 : Titulaire (Christelle)
 - Intégration de 44 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 3 : Stagiaire BAFA
 - 16 heures supplémentaires rémunérées à 30 % du SMIC
 - 6 heures de nuit rémunérées à 60 % du SMIC

MINI CAMP DE TAUGON DU 1 AU 5 AOUT 2016

	Lundi 1	Mardi 2	Mercr 3	Jeudi 4	Vendredi 5	Total
Animateur 1	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
	3 h de nuit		3 h de nuit			6 h
Animateur 2	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
		3 h de nuit		3 h de nuit		6 h

Ainsi que le plan de compensation suivant :

- ✓ Animateur 1 : Contractuel BAFA (Lucille)
 - Intégration de 55 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 2 : Stagiaire BAFA
 - 20 heures supplémentaires rémunérées à 30 % du SMIC
 - 6 heures de nuit rémunérées à 60 % du SMIC

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte l'organisation et le plan de compensation présentés et de demande l'avis du Comité Technique Paritaire sur ce projet.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 – SIGNATURES DE MARCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les marchés suivants dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 2 avril 2014 par délibération conforme à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Marché de travaux de voirie 2016 attribué à Eiffage le 5 avril 2016 pour un montant de 145 294,20 € TTC
- Marché d'études pour travaux de VRD attribué à DCI Environnement le 16 juin 2016 pour un montant de 9 720,00 € TTC

A ce sujet, Madame TURBE demande s'il est judicieux de communiquer au bureau d'études voirie l'esprit d'aménagement du square souhaité par la Commission et Monsieur le Maire répond qu'il vaut mieux les laisser libres d'imaginer un projet, une vision extérieure apportant souvent des solutions que les personnes trop concernées n'appréhendent pas toujours.

10.2 – CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire rappelle que sur 12 référés préfectoraux jugés récemment, le Tribunal Administratif a débouté les services de l'Etat sur 6. Il précise que l'avocate de la Commune conseille de ne pas interjeter appel sur ces dossiers sauf si le pétitionnaire fait lui-même appel, auquel cas la Commune se doit de le suivre.

Il pense par contre que l'Etat risque fortement de faire appel des jugements dans lesquels il a été désavoué et informe l'Assemblée qu'il défendra la Commune comme délégation lui en a été donnée.

10.3 – SECURITE DES CAMPINGS

Monsieur le Maire explique que trois campings du village (L'Océan, Le Bois Henri IV et Le Rémondeau) ont fait l'objet d'une visite de la sous-commission départementale de sécurité récemment qui a été enchanté des mesures prises en matière de sécurité et d'aménagement.

Il précise qu'un exercice d'évacuation a néanmoins été demandé à cette occasion et qu'il conviendra de l'envisager soit en après-saison, soit en avant-saison.

10.4 – COMMISSION « TRANSPORTS » DE LA CDC

Madame TURBE qui a participé la veille à la Commission « Transports » de la Communauté de Communes présente aux Conseillers Municipaux le fascicule intitulé « Respi'Ré » qui est disponible dans les divers commerces, mairies, point info tourisme, ... Elle précise que ce document décrit l'ensemble des transports en commun mis à disposition de la population dont le développement et les tarifs sont très intéressants avec notamment les navettes thermiques gratuites qui s'arrêtent à la demande.

10.5 – 3^{EME} EDITION CONCOURS PHOTO

Monsieur CLEMENT remercie vivement les donateurs des prix distribués aux lauréats du concours photos et demande qu'un courrier leur soit adresser en ce sens.

10.6 – PRIORITE A DROITE

Monsieur CLEMENT souhaite un bilan de la mise en place de la priorité à droite sur le village.

10.7 – VANDALISME

Madame DEVAUD déplore que les roses trémières du quartier de la Raigon aient été arrachées par malveillance.

10.8 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Interrogé en ce sens, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain Conseil Municipal devrait se dérouler en septembre, sous réserve bien entendu qu'aucune urgence n'apparaisse au cours de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 H 30.